



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-068

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026



ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_068SG-DE

Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 27
- présents à la séance : 16

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Madame Martine MATTEI expose à l'assemblée que le service public des fourrières peut faire l'objet d'une gestion directe ou déléguée avec la compétence de l'officier de Police Judiciaire ou du chef de la Police Municipale sous la responsabilité du Maire pour donner l'ordre de mise en fourrière et de main levée.

Considérant que la commune de Viviers ne dispose pas des moyens matériels suffisants et humains pour gérer un tel service et que de nombreux cas de mauvais stationnement sont régulièrement constatés,

Madame Martine MATTEI propose de se prononcer sur le principe du lancement de la Délégation de Service Public ayant pour objet la gestion de la fourrière automobile destinée :

- à l'enlèvement des véhicules sur le territoire de la commune de Viviers,
- à la garde des véhicules enlevés de la voie publique en application du code de la route et des arrêtés municipaux,
- à leur restitution et à la remise au service des Domaines ou mise à la destruction après expertise des véhicules non retirés par les propriétaires dans les délais réglementaires.

Vu l'article L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 1123-1 du Code de la Commande Publique et le rapport ci-joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le principe du lancement de la Délégation de Service Public pour la gestion de la fourrière automobile sur le territoire communal,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à engager la procédure de publicité préalable et de dévolution de la convention de Délégation de Service Public,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI

Maire de Viviers

